

15 mai ▶ 15 décembre*

*avec interruption au mois d'août

// Novembre 2013 • N°57

CAHIER D'ACTEURS

Les propos au sein du présent cahier d'acteurs n'engagent que leur auteur et sont totalement indépendants de la CPDP.

Serge GRÜNBERG

Ingénieur Chimiste
et Physicien

Je participe au débat pour ne plus jamais entendre des réflexions telles que celle-ci : « Demande-t-on aux grenouilles la permission de vider leur mare ? ».

Le monde que nous avons créé est le résultat de notre niveau de réflexion, mais les problèmes qu'il engendre ne sauraient être résolus à ce niveau (A. Einstein dans le Prix d'excellence).

Il faudra bien que ceux qui nous dirigent se mettent à penser en premier, au bien être des populations présentes et à venir plutôt qu'aux intérêts des corps qu'ils représentent et des industriels qu'ils favorisent.

contact //

Serge Grünberg

Adresse : 1 rue des Graviers
27600 Saint-Aubin-sur-Gaillon

Port. : 07 85 84 94 55

Email : serge.grunberg@wanadoo.fr

Comme il faut bien choisir sa cible pour la rédaction d'un cahier d'acteur en raison de la limitation de celui-ci à 11 000 signes et de la multiplicité des thèmes à aborder, je choisis l'approche économique et financière. D'autres que moi ne manqueront pas de développer ce qui a trait à la géothermie, à la problématique de l'eau, à la sécurité des populations, aux impacts sur l'environnement etc.

// En fait, l'aspect économique et financier est tout à fait primordial

Comme l'avait souligné Corinne Lepage lors de son intervention à Ligny-en-Barrois : Les industries nucléaires qui avaient profité pendant plusieurs décennies des largesses de l'État se trouvent confrontées au spectre de la pénurie : il n'y a plus de sous dans les caisses, ça va durer et il va falloir faire avec ! Ce doit être dur, lorsque l'on a pris l'habitude de dépenser sans compter en puisant dans les poches du contribuable ! La chansonnette sur le coût du kw nucléaire moins cher que celui provenant d'autres sources de production ne pourra plus longtemps résister aux faits : même François Roussely, ancien PDG d'EDF de 1998 à 2004 et membre du comité de l'énergie nucléaire du CEA de 1991 à 1997 l'a avoué au cours du colloque « Effet de serre et Sociétés » qui a eu lieu au Sénat en février 2002, je cite : « *C'est au contribuable de payer la recherche et le développement du nucléaire sinon le kw/h d'électricité nucléaire ne serait plus compétitif* ». Non ! Ce Monsieur n'est pas un sous-marin de GreenPeace ! C'est un X-Mines de la plus belle eau. Décidément, Madame tout fout le camp... A qui se fier désormais ?

Ces problèmes financiers engendrent les comportements que l'on constate de plus en plus fréquemment dans les prises de position des industriels, des autorités de contrôle (ASN et IRSN) de l'Andra et des autorités de tutelle. La plupart des problèmes rencontrés dans le dossier Cigéo sont la conséquence de la pénurie de financement et c'est la raison pour laquelle il faut s'y intéresser. ■

// Ce qui reste des trois solutions de gestion des déchets

Après avoir constaté qu'il y avait trois possibilités de résoudre (si possible) le problème des déchets : Le stockage en sub-surface, la transmutation des transuraniens au moyen de réacteurs à neutrons rapides de 4^{ème} génération, et l'enfouissement profond le choix s'est porté (contre l'avis des participants au débat public de 2006) sur l'enfouissement et les trois lieux retenus se sont réduits à Bure, Bure ou... Bure. Pourquoi ?

On s'est rendu compte que la transmutation ne tiendrait pas ses promesses : trop cher pour des résultats hypothétiques. Écoutons Jacques Repussard patron de l'IRSN exécuter cette possibilité dans une interview à l'Est Républicain le 28/04/2013 : « ... *La transmutation qui vise à séparer les molécules pour rendre le déchet*

moins nocif reste étudiée par le CEA mais elle ressemble au rêve éternel de l'homme de transformer le plomb en or. Elle est impossible à l'échelle industrielle. Il reste donc la solution d'éloigner ces matières de l'homme. » Et vlan ! Encore un révisionniste ! Lui aussi X-Mines et très haut placé... On n'est jamais aussi bien trahi que par les siens...

Et le stockage en sub-surface ? Eh bien c'est cher : il faut conditionner, surveiller, éventuellement reconditionner des colis, alors, vous comprenez, les industriels n'en veulent surtout pas : il est préférable de les enfouir bien profond pour ne plus les voir (et bien sûr) ne plus payer.

Ne reste plus, alors que Cigéo Bure mais, entendons nous bien : le moins cher possible ! ■

// Les preuves ? Les voici

Tiré du rapport de l'office parlementaire d'évaluation des choix scientifiques et technologiques des députés Birreaux et Bataille enregistré le 19/01/2011 :

Marie-Claude Dupuis, directrice générale de l'Andra, parle des différences de point de vue entre les industriels (EDF et AREVA) et l'Andra (page 234). Les industriels voulant que l'on étudie leurs propositions bien moins chères et que soit laissé de côté le chiffrage de l'Andra qui souhaite vérifier une solution avant de l'adopter. Madame Dupuis a attribué la crispation des producteurs à la différence entre le coût fourni par l'Andra (35 M€) et le montant de leurs provisions (14M€).

Madame Dupuis (page 235 du même rapport), souligne que l'essentiel des économies envisagées portent sur le creusement des galeries. L'Andra, prudente, limite la longueur des alvéoles destinées aux déchets FA-VL à 40 mètres, dimension dont la faisabilité industrielle est démontrée. L'espacement de ces alvéoles devant prendre en compte le dégagement thermique des déchets influe grandement sur la longueur totale des galeries de liaison entre les alvéoles qui s'établit ainsi à près de 100 km. ■

Le concept présenté par les producteurs...

...intègre des alvéoles de 130 mètres de long dont la faisabilité industrielle n'est pas démontrée, ne prévoit que 40 km de galeries et s'avère, de ce fait, **deux fois moins coûteux.**

Le rapport Cigéo, rédigé par l'Andra, ne reprend plus les deux points précédents. Il semble donc que les producteurs aient eu gain de cause puisque les alvéoles FA-VL seront de 100 mètres (page 42 du dossier Cigéo) au lieu de 40, prévus et défendus par l'Andra ! Les alvéoles devant accueillir les colis de déchets MA-VL

seront longs de plusieurs centaines de mètres sur une dizaine de mètres de diamètre. La longueur des galeries de liaison entre les alvéoles a été réduite par rapport aux dimensions exposées dans le plan initial de l'Andra. **Par conséquent, sans aller aussi loin que l'auraient voulu EDF et AREVA, le projet actuel de l'Andra a fait un grand pas vers les exigences des producteurs et, ce pour des questions de prix de revient et au détriment de la sécurité : BRAVO !** ■

Ajoutons, pour être complets la « proposition » des producteurs...

...d'avoir recours à un tunnelier pour creuser les galeries (page 236) : ébranlement de l'argilite assuré mais **délais raccourcis des deux tiers et coût bien plus avantageux**. Ben voyons ! Et notons, qu'à ce jour, aucun n'a été utilisé dans de telles conditions. Illustration d'une déficience d'un tel procédé dans la mine d'ASSE en basse Saxe avec des infiltrations d'eau catastrophiques !

Monsieur Claude Birreaux (page 237) insiste sur la prétention des interlocuteurs EDF de l'OPECST « **qui semblent obnubilés par les questions de coûts plutôt que par la préparation des chroniques d'ordonnement des colis** ». ■

Je pense que la recherche frénétique des coûts les plus bas possibles est à la base du dossier Cigéo. Bien sûr, les rédacteurs font tout pour prétendre le contraire mais ce qui précède montre, à l'évidence, où se situe la vérité.

// S'il fallait des preuves irréfutables, de la primauté des questions financières dans la problématique des déchets

Nous les trouverions dans le rapport de l'OPECST... (page 250)

...qui évoque la préoccupation des producteurs devant l'absence de seuil de libération pour les déchets de faible activité. Rappelons qu'en dessous de ce seuil, les déchets considérés comme inoffensifs pourraient faire l'objet d'incorporation dans les objets de consommation courante sans avoir besoin de recourir à l'arrêté du 5 mai 2009. Cela permettrait de

« faciliter » les prochains démantèlements d'installation nucléaires en supprimant la nécessité de stocker 150 000 t d'acier et de saturer à hauteur de moitié ou des trois quarts les capacités d'entreposage existantes. Tout à fait clair n'est-ce pas ? ■

Rapport de la cour des comptes

Notons aussi le coup de pied dans la fourmilière asséné par la cour des comptes dans son rapport de 2012 :

1. Sur le démantèlement estimé à 22,5 M€ mais vraisemblablement plus en comparant ceci avec l'étranger.
2. Sur la gestion des déchets notoirement sous-évalués dans les provisions envisagées par EDF.

3. Encore mieux : La cour des comptes demande que les combustibles usés (comme le MOX) qui ne pourront certainement pas être retraités et utilisés soient stockés à très grande profondeur. Or, rien n'a été prévu à ce sujet et surtout pas le financement... L'Andra l'évoque par un petit rappel (en bas de la page 17) estimant leur volume à 90 000 m³. ■

Contraintes économiques

Abordons maintenant la prise en compte des contraintes économiques dans la sûreté (page 338 du rapport de l'OPECST) :

1. Monsieur Bataille (député) évoque les critiques de François Roussely, ancien PDG d'EDF, à l'encontre de l'ASN concernant ses exigences (coûteuses) en matière de sûreté et souhaitant un « recadrage législatif à l'image de ce que le Congrès avait fait aux USA »

2. Monsieur André-Claude Lacoste (ASN) a rappelé que, « *contrairement à ce qui avait pu être dit, le cadre législatif et réglementaire français imposait d'ores et déjà à l'ASN d'intégrer à ses analyses, en matière de sûreté, les contraintes d'ordre économique. Ainsi, l'article 29 de la loi du 13 juin 2006 sur la transparence et la sécurité en matière nucléaire, fait-il référence pour la délivrance d'une*

autorisation de création d'installation nucléaire, de base, aux « **capacités techniques et financière de l'exploitant** ». De plus, l'article 10 du décret d'application du 2 novembre 2007 précise que « **Le rapport préliminaire de sûreté justifie que le projet permet d'atteindre ... un niveau de risque aussi bas que possible dans des conditions économiquement acceptables** » ». De la même façon, le code de la Santé publique intègre, en matière de radioprotection les aspects économiques pour la limitation de l'exposition des personnes aux éléments ionisants.

Nous voyons bien que toute la gestion des déchets nucléaire est soumise à l'impératif de ne pas mettre en difficulté les exploitants. Tout l'arsenal législatif et réglementaire y concourt et que, par conséquent, les organes de contrôle, entités de l'état, sont obligés de s'en accommoder. On fera tout ce qu'il est possible de faire dans le cadre, et les limites, de la capacité financière des producteurs. On est bien loin de la profession de foi des responsables jurant aux populations une sécurité maximale. ■

// Imaginons maintenant un accident nucléaire en France

Que ce soit un petit, un grave ou un majeur, les coûts allant de 75 à 5800 M€, que ferait-on des déchets ?

Au Japon, les autorités font face (si l'on peut dire) à 30 millions de m³ de résidus... ■

C O N C L U S I O N

Il est bien cruel de rappeler au public et aux populations concernées que « les promesses n'engagent que ceux qui les croient ».

